



## L'ISF ou la vie



Agilis, une société de gestion de portefeuille, lance le contrat VIP, une assurance-vie pour gros patrimoines. Le contrat relève de cette nouvelle catégorie d'assurance-vie qui interdit le rachat durant la période d'épargne. En contrepartie, les primes investies ne sont pas intégrables à l'assiette soumise à l'ISF. Versement minimal : 50 000 euros. [www.agilisgestion.fr](http://www.agilisgestion.fr)

